

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2017
4^{ème} séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le quinze du mois de juin (**15.06.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 9 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - MM. BENECH R. - DURIEU - LANNES S. - LALANE J-A. - Mme QUEVAL G. - MM. IMBERT J-P. - FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mmes BETIN N. - FERNANDEZ F. - AUGÉ C. - MM. ANGLES A. (jusqu'à la question n° 16) - CHAUDERON B. - FOURMENT M. - Mme MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

ABSENTS REPRESENTES :

M. KOZLOWSKI E. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.
Mme HURREAU-SAUVET N. qui a donné procuration à M. BENECH R.
Mme CAMPOURCY V. qui a donné procuration à M. REMIA A.
M. DAL CORSO M. qui a donné procuration à M. IMBERT J-P.
Mme TRESSENS Ch. qui a donné procuration à M. FERVAL J-Ph.
Mme DULUCQ M. qui a donné procuration à Mme QUEVAL G.
Mme PECCOLO M-Ch. qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ F.
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme AUGÉ C.
M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme GAMBARA C. qui a donné procuration à M. FOURMENT M.
Mme COCULA V. qui a donné procuration à M. CHAUDERON B.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme BETIN N. (jusqu'à la question n° 7)

ABSENTS :

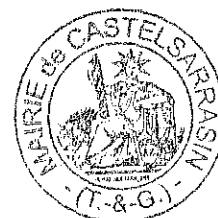
M. BONNEVIE J-P - M. ANGLES A. (à partir de la question n° 17)

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame AUGÉ Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 23 JUIN 2017



.../...

APPEL NOMINAL

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, **Madame Céline AUGÉ**, Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2017

Approuvé à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-1

Constitution du Jury d'Assises pour l'année 2018 - Etablissement de la liste préparatoire

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de la liste préparatoire à la liste du Jury d'Assises pour l'année 2018 et, à cet effet, tiré au sort trente nombres sur la liste électorale donnant le nom des électeurs inscrits par utilisation du procédé suivant :

- un premier tirage donnera le chiffre des unités et des dizaines,
- un second tirage celui des centaines et des millièmes.

Il est précisé qu'en cas d'incapacité ou d'incompatibilité d'un électeur tiré au sort pour remplir les fonctions de Juré, le nom de l'électeur suivant sur la liste électorale sera retenu d'office et ainsi de suite.

DELIBERATION N° 06/2017-2

Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Castelsarrasin et l'Union des Commerçants et Artisans de Castelsarrasin (U.C.A.C.)

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention d'objectifs et de moyens, pour la période courant de sa date de notification au 31 décembre 2017 inclus, et autorise Monsieur le Maire à la signer ;
- attribue une subvention à l'Association de 22.350,00 €, au titre de son programme d'animations 2017, dont les modalités de versement sont précisées dans le projet de convention ;
- précise que les crédits sont prévus dans le cadre de l'exercice budgétaire en cours.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-3

Approbation et autorisation de signature de deux projets de convention de superposition d'affectation à intervenir entre la Commune de Castelsarrasin et Voies Navigables de France

Le Conseil Municipal approuve les deux projets de convention à intervenir entre la Commune de Castelsarrasin et Voies Navigables de France, portant sur la passerelle du Canal et la partie arrière de la Salle des Fêtes de Jean Moulin, d'une part, et autorise Monsieur le Maire à les signer, d'autre part.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-4

Projet de convention de servitude CS85.ER - Dissimulation BT Rue de Flamens (Tranche 2) issue du P151 « Flamens » sur la parcelle communale cadastrée AS n° 126.

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de servitude à intervenir entre le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne et la Commune de Castelsarrasin, pour la dissimulation BT sur la parcelle susvisée ;

- d'autoriser le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne à effectuer les travaux nécessaires à ces installations et à leur entretien, à ses frais ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne, et tous les documents afférents à ces opérations.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-5

Modification de la façade de l'Ecole Sabine Sicaud sise Route de Gandalou

- **Autorisation donnée au Maire de dépôt et de signature des déclarations préalables de travaux**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à déposer la déclaration préalable nécessaire à la réalisation des travaux pour le projet précité ;
- à signer tous les documents et actes découlant de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-6

Installation de modulaires pour les vestiaires du stade de Gandalou

- **Autorisation donnée au Maire de dépôt et de signature des déclarations préalables de travaux**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à déposer les déclarations préalables de travaux nécessaires à la réalisation des travaux ;
- à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-7

Travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et travaux de mise en conformité incendie de divers bâtiments communaux

- **Autorisations données au Maire de dépôt et de signature des déclarations préalables de travaux, des attestations sur l'honneur et des demandes de dérogations**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à déposer les déclarations préalables de travaux nécessaires à la réalisation des aménagements, dans le cadre de la mise en œuvre de la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-8

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications ainsi que ses modalités d'application ;

- **Suppressions de postes**

Filière	Nombre	Poste(s)	Temps de travail	Service(s)
Culturelle	1	Adjoint territorial du patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	Complet	Médiathèque
Culturelle	1	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	Complet	École Musique

• **Créations de postes**

Filière	Nombre	Poste(s)	Temps de travail	Service(s)
Culturelle	1	Assistant de Conservation	Complet	Médiathèque
Culturelle	1	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	Non Complet 80%	École Musique

- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires aux modifications susmentionnées.

Adoptée par 27 voix pour

Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 06/2017-9

Convention cadre de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention cadre de formation à intervenir entre la Commune de Castelsarrasin et le CNFPT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les actes qui s'y rapportent.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-10

Convention de mise à disposition de services suite au transfert partiel de compétences techniques (voirie, collecte, patrimoine) avec la Communauté de Communes Terres des Confluences

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de services suite au transfert partiel de compétences techniques de la Commune de Castelsarrasin à la Communauté de Communes Terres des Confluences ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les actes s'y rapportant ;
- d'indiquer que la présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-11

Plan de formation des agents de la Commune de Castelsarrasin

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de plan de formation des agents de la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit plan de formation et les actes qui s'y rapportent.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-12

Règlement modifié du Service municipal de Restauration scolaire – Articles 4 et 5

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter, à compter de l'année scolaire 2017-2018, le projet de modification du Règlement du Service municipal de Restauration scolaire (Articles 4 et 5);
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-13

Approbation des comptes de gestion 2016 dressés par le comptable au cours de l'année 2016

- Budget Principal et 11 Budgets Annexes

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Principal, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 2 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Zone Industrielle de l'Artel », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 3 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Interventions Economiques », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 4 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Abattoir », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 5 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Restauration municipale », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 6 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Transport Tulipe », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 7 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Régie autonome du Cinéma VOX », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 8 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Régie municipale de l'Espace Sarrasin », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 9 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 10 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « ZAC de Terre Blanche », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 11 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 12 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Centre Technique Fluvial », dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-14**Désignation d'un Président de séance pour la partie consacrée à l'approbation des Comptes Administratifs 2016 (Budget Principal et Budgets Annexes)**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la candidature de Madame Nathalie ROBIN, Première Adjointe au Maire, en qualité de Présidente de séance pour la partie consacrée à l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2016 (Budget Principal et 11 Budgets Annexes).

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-15**Approbation des Comptes Administratifs 2016****- Budget Principal et Budgets Annexes**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 :

De donner acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2016 (Budget Principal et 11 Budgets Annexes).

Article 2 :

Pour le Budget Principal :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Article 3 :

Pour le Budget Annexe « Zone Industrielle de l'Artel » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

Article 4 :

Pour le Budget Annexe « Interventions Economiques » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Article 5 :

Pour le Budget Annexe « Abattoir » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;

Article 6 :

Pour le Budget Annexe « Restauration municipale » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

Article 7 :

Pour le Budget Annexe « Transport Tulipe » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

Article 8 :

Pour le Budget Annexe « Régie autonome du Cinéma VOX » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

Article 9 :

Pour le Budget Annexe « Régie municipale de l'Espace Sarrasin » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

Article 10 :

Pour le Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

Article 11 :

Pour le Budget Annexe « ZAC de Terre Blanche » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

Article 12 :

Pour le Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Article 13 :

Pour le Budget Annexe « Centre Technique Fluvial » :

- d'arrêter les résultats définitifs ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Adoptée à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION N°06/2017-16

Budget Principal

- Affectation du résultat 2016

Par délibération en date du 15 juin 2017, le Conseil Municipal a entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant le besoin de financement net de la section d'investissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement au 31.12.2016 de 9 277 641,32 €
- un excédent d'investissement au 31.12.2016 de 719 922,44 €
- un solde des restes à réaliser négatif au 31.12.2016 de - 1 594 100,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 sur le Budget Principal 2017 comme suit :

A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :	9 277 641,32 €
B) AFFECTATION OBLIGATOIRE :	
Besoin de financement de :	874 177,56 €
C) AFFECTATION SUPPLEMENTAIRE :	1 625 822,44 €
D) AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT AU COMPTE R 1068 : (B+C) :	2 500 000,00 €
E) REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE R 002 (A-D) :	6 777 641,32 €

Adoptée par 27 voix pour

Et 5 contre (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 06/2017-17

Budget Annexe Zone Industrielle de l'Artel

- Affectation du résultat 2016

Par délibération en date du 15 juin 2017, le Conseil Municipal a entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant le besoin de financement net de la section d'investissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement au 31.12.2016 de 12 835,58 €
- un besoin de financement en investissement au 31.12.2016 de -14 705,19 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 sur le Budget Annexe de la Zone Industrielle de l'Artel 2017 comme suit :

A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :	12 835,58 €
B) AFFECTATION OBLIGATOIRE :	
Besoin de financement de :	-14 705,19 €
C) AFFECTATION SUPPLEMENTAIRE :	0,00 €
D) AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT AU COMPTE R 1068 : (B+C) :	12 835,58 €
E) REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE R 002 (A-D) :	0,00 €

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-18

Décision Budgétaire Modificative n° 1 - (Budget Principal, exercice 2017)

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal pour l'exercice 2017.

Adoptée par 27 voix pour

Et 4 contre (Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 06/2017-19

Décision Budgétaire Modificative n° 1 (Budget annexe Zone Industrielle de l'Artel, exercice 2017)

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Zone Industrielle de l'Artel pour l'exercice 2017,

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-20

Décision Budgétaire Modificative n° 1 (Budget annexe Interventions économiques, exercice 2017)

Le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve, la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Interventions économiques pour l'exercice 2017.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-21

Modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)

Le Conseil Municipal décide, sur la base des ajustements proposés à la Décision Modificative n° 1 de 2017 (Budget Principal) :

- d'approuver la modification du montant de l'autorisation de programme « Rue Flamens 2^{ème} partie », soit 950.000 € (montant initial : 760.000 €, porté à 800.000 € à la Décision Modificative n° 1 de 2016) ;
- d'approuver la modification de la durée d'exécution de l'autorisation de programme « Rue Flamens 2^{ème} partie », en portant la date de fin à 2018 ;

- d'approuver la nouvelle répartition en crédits de paiement des autorisations de programme « Giratoire et aménagement de la RD 813 » et « Rue Flamens 2^{ème} partie ».

Adoptée par 27 voix pour

Et 4 contre (Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 06/2017-22

Amortissement des immobilisations

- **Modification des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées (chapitre 204)**
- **Neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées**

Le Conseil Municipal décide, pour le Budget Principal, le Budget Annexe des Interventions Economiques et le Budget Annexe de la Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU :

- de fixer les nouvelles durées d'amortissement pour les subventions d'équipement versées à partir de 2017 de la façon suivante :
 - o 5 ans pour les biens mobiliers, le matériel ou les études ;
 - o 30 ans pour les biens immobiliers ou les installations ;
 - o 40 ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national ;
 - o les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans ;
- d'opter pour la procédure de neutralisation budgétaire totale de l'amortissement des subventions d'équipement versées à compter de l'exercice 2017.

Adoptée par 27 voix pour

Et 4 abstentions (Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 06/2017-23

Remboursement des deux acomptes perçus au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation de la salle Paul Descazeaux

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le remboursement des deux acomptes, perçus au titre de la DETR, versés en 2014 dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Paul Descazeaux, pour un montant total de 40.644,65 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-24

Subvention exceptionnelle à l'Association de lutte contre les maladies des animaux (ALMA 82)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 108,39 € à l'Association de Lutte contre les Maladies des Animaux (ALMA 82).

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 06/2017-25

Révision des tarifs municipaux

Le Conseil Municipal décide d'approuver la révision des tarifs municipaux.

Adoptée par 27 voix pour

Et 4 abstentions (Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 06/2017-26

Complément délibération n°03/2017-11 du 30 mars 2017 relative à la vente des parcelles communales cadastrées Section AO n°s 39 et 38 (pour un tiers) au profit de Monsieur Sébastien GUIONNET

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de dépôt de déclaration préalable

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'adjonction à l'ordre du jour de la présente séance dudit projet de délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable de division foncière et à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LEVÉE DE LA SEANCE A 20H30

